

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**PDALHPD - Proposition d'attribution de subventions
aux associations AVA Habitat et nomadisme
et ARSEA pour leurs actions de médiation
sociale, dans le nord et le sud du département**

Rapport n° CP/2019/151

Service gestionnaire :

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions aux associations AVA Habitat et nomadisme et ARSEA, en faveur de leurs actions de médiation sociale à l'attention des habitants des sites d'habitat précaire du nord (Mertzwiller et Kaltenhouse), du sud-ouest (Muhlbach sur Bruche) et du sud (St Pierre, Barr, Erstein et Sélestat notamment) du département pour l'année 2019 et d'approuver les projets de conventions de financement.

Cette proposition de reconduction s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020 adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015 (CD/2015/110).

Le recensement 2017/2018 des sites d'habitat précaire, effectué dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 identifie sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles, vivant sur 86 sites d'habitat inadapté voire insalubre, répartis sur plus de 50 communes.

Afin de favoriser leur inclusion, certaines des familles résidant sur ces sites d'habitat précaire ou issues de ces sites ont besoin d'un accompagnement particulier et adapté.

C'est pourquoi, dès 2007, le Département a soutenu l'association AVA Habitat et Nomadisme et l'Association Régionale Spécialisé d'action sociale d'Éducation et d'Animation (ARSEA) pour développer une offre d'accompagnement et de médiation sur ces sites.

Cette offre s'est élargie, sur le territoire Sud, aux ménages, qui, de par la récurrence ou l'ampleur de leurs problématiques, nécessitent une médiation renforcée.

Les associations AVA Habitat et Nomadisme et ARSEA proposent ainsi des interventions sur les axes suivants :

- assurer une médiation « traductrice de culture » entre les habitants des sites identifiés et les institutions (services de l'Etat et des Communes, écoles, etc) ;
- développer des actions sur le terrain, en proximité des habitants, avec comme porte d'entrée le logement et le respect de l'environnement. Lorsque les habitants sont locataires, il s'agit de travailler au respect du paiement du loyer, des charges

locatives et des factures d'énergie, respect des règles d'urbanisme, gestion des déchets, relations de voisinage, etc ;

- assurer l'interface entre les familles et les différents intervenants sociaux et de l'insertion (Département, CCAS, associations, Caisse d'Allocations Familiales, missions locales, Pôle Emploi...).

En 2018, ces associations sont intervenues :

- pour AVA Habitat et Nomadisme dans le nord et le sud du Département : sites de Mertzwiller, Kaltenhouse (Rosenfeld et Sablière), et Muhlbach-sur-Bruche,
- pour l'ARSEA dans le sud du Département : sites des Communes d'Erstein, Saint-Pierre, Boofzheim, Barr et Sélestat.

Ces actions de médiation, menées en lien étroit avec les services sociaux du Département et avec les Communes concernées, ont permis sur plusieurs sites, le développement des liens entre les acteurs institutionnels et sociaux et les populations. Ces liens ont permis la mise en œuvre d'actions visant le nettoyage des sites (terrain d'aviation à Kaltenhouse) et une meilleure gestion des énergies (les sites du terrain d'aviation, de la Sablière et du Rosenfeld à Kaltenhouse...)

Le bilan de ces actions par les opérateurs et les perspectives 2019 ont fait l'objet d'échanges approfondis avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Les résultats obtenus sont cependant fragiles et demandent à être poursuivis dans le temps en améliorant les possibilités d'interactions entre les opérateurs, en favorisant le développement d'actions en faveur d'une inclusion sociale et en permettant la capitalisation des expériences menées.

La création du Centre départemental de ressources Gens du Voyage (CEDRE GDV) en octobre 2018 devrait permettre cette mise en synergie dans les années à venir avec la recherche d'une cohérence accrue de la médiation sociale avec les interventions financées par le Fonds de solidarité logement ou dans le cadre du marché public de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale départementale (MOUS).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre ces interventions en 2019 en attribuant aux 2 opérateurs les subventions de fonctionnement suivantes :

- 41 040 € à l'association ARSEA pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat des communes d'Erstein, Saint-Pierre, Barr et Sélestat ;
- 34 300 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat de Mertzwiller et Muhlbach-sur-Bruche. Montant de subvention proposé en baisse pour cette année, en raison de la vacance du poste en janvier et février 2019 ;
- 18 620 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour la mission de médiation sociale sur les sites du Rosenfeld et Sablière à Kaltenhouse.

Il est également proposé à la Commission permanente de décider d'approuver les conventions de financement jointes au présent rapport.

Les Commissions territoriale Nord et Sud ont donné respectivement un avis favorable sur ces propositions, lors de leurs réunions des 11 et 15 avril 2019.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29051	65-6574-72	84 000,00 €	84 000,00 €	75 340,00 €
24284	65-6574-72	120 000,00 €	116 500,00 €	18 620,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et Nomadisme, une subvention d'un montant maximal de 52 920 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat de Mertzwiller et Muhlbach-sur-Bruche (34 300 €) et sur les sites d'habitat du Rosenfeld et Sablière à Kaltenhouse (18 620 €) ;
- décide d'attribuer à l'association ARSEA une subvention d'un montant maximal de 41 040 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat des Communes

d'Erstein, Saint-Pierre, Barr et Sélestat et auprès des ménages ayant besoin d'un accompagnement renforcé ;

- approuve les termes des projets de convention financière annexés à la délibération ;*
- autorise par ailleurs son président à les signer.*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY